
Cahier 1

Chapitre 1

Conjoncture et évolution de la pauvreté : une approche pluridimensionnelle

Sylvie Dumartin (Insee), Christel Gilles,
Sylvie Le Minez, Christian Loisy (Drees)

La période 1997-2000 a été marquée par une reprise économique vigoureuse faisant suite à plusieurs années de faible croissance (entre 1,1 et 2,1 % par an) voire, comme en 1993, de récession (-0,9 %). Depuis 1997, le Produit intérieur brut (Pib) a progressé en moyenne annuelle à un rythme de 3,1 %. Cette reprise économique s'est accompagnée de nombreuses créations d'emplois et d'un important recul du chômage : entre mars 1997 et mars 2001, la population active occupée s'est accrue de 1,5 million de personnes pour s'établir à 23 760 000. Après une période de forte croissance des emplois temporaires, la création d'emplois stables redevient prépondérante, alors que la proportion d'emplois à durée déterminée ou de contrats aidés diminue. Dans le même temps, le nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (Bit)¹ a diminué de 820 000 unités et le taux de chômage s'établit en fin de période à 8,8 % de la population active, soit le taux le plus faible depuis 1984. Par ailleurs, en mars 2001, la proportion de chômeurs de longue durée (> 1 an) s'établit, selon l'enquête Emploi, à 35 %, niveau proche de celui atteint en 1994, contre 39 % en 1997. Ce sont notamment les femmes et les moins de 25 ans qui ont bénéficié du recul du chômage de longue durée (Aerts, Mercier 2001).

Dans cette contribution, l'évolution de la pauvreté, de 1997 à 2000, est abordée sous trois angles différents. Les approches monétaires et par les conditions de vie reposent sur des données individuelles de ménages (les enquêtes Pcv), tandis que la pauvreté administrative, limitée ici à l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi, s'appuie sur un modèle macroéconomique.

L'évolution de la pauvreté monétaire relative entre 1997 et 2000

Une stabilité du taux de pauvreté monétaire relatif...

On considère ici qu'un ménage est pauvre si son niveau de vie est inférieur à un seuil fixé conventionnellement à la demi-médiane des revenus par unité de consommation. Les enquêtes Pcv, réalisées par l'Insee indiquent que le seuil de pauvreté monétaire relatif se situe en Euros constants entre 5 785 et 6 144 € par an et par unité de consommation (37 950 à 40 300 francs).

La proportion de ménages pauvres selon un critère monétaire et relatif évolue peu, se maintenant autour de 11 % à 12 % avec un seuil à 50 % de la médiane, 6 % pour un seuil plus restrictif à 40 % de la médiane et 17,5 à 19 % avec seuil plus large à 60 % (tableau 1).

¹ Les chômeurs au sens du Bureau international du travail (Bit) sont les personnes sans emploi, à la recherche effective d'un emploi et immédiatement disponibles. Les données sont établies une fois par an, à partir des réponses à l'enquête Emploi de l'Insee et sont estimées à l'aide d'un modèle économétrique pour les mois intermédiaires.

Tableau 1

Seuil et taux de pauvreté monétaire relatif (1997-2000)

	1997	1998	1999	2000
Seuil à 50 % en Euros constants 2000 ¹	5 785 € (37 950 F)	5 884 € (38 600 F)	6 006 € (39 400 F)	6 144 € (40 300 F)
Taux de pauvreté ² :	5,8	6,1	5,6	6,0
– seuil à 40 %	[5,2 -6,4]	[5,5 -6,7]	[5,0 -6,2]	[5,4 -6,6]
– seuil à 50 %	11,2 [10,4 -12]	11,5 [10,7 -12,3]	11,1 [10,3 -11,9]	11,3 [10,5 -12,1]
– seuil à 60 %	17,9 [16,9 -18,9]	18,9 [17,9 -19,9]	18,1 [17,1 -19,1]	18,0 [17 -19]

¹ Le passage aux Euros constants s'effectue en divisant les Euros courants par l'indice de prix à la consommation des ménages.

² Entre crochets sont indiqués les intervalles de confiance à 95 %.

Source : Insee, Enquêtes Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

... qui traduit une progression comparable du revenu des ménages pauvres et de celui des autres ménages

Compte tenu de la précision de l'échantillon, la différence entre les taux de pauvreté n'est pas significative. La stabilité du taux de pauvreté n'est pas, en soi, surprenante. En effet, s'agissant d'une notion relative, le taux de pauvreté est insensible à une modification uniforme des revenus. Il ne peut diminuer que si les revenus des ménages pauvres augmentent plus vite que les revenus du reste de la population. La stabilité du taux de pauvreté ne signifie pas que le niveau de vie des ménages pauvres stagne. Au contraire, celui-ci s'accroît de 3 % environ en terme réel entre 1997 et 2000 (5,5 % en terme nominal), mais dans le même temps, les revenus par unité de consommation des autres ménages progressent dans des proportions similaires. En moyenne, chaque ménage pauvre (avec le seuil à 50 %) dispose, en 2000, d'un revenu annuel par unité de consommation de 4 573 € par an (30 000 F), soit un écart au seuil de l'ordre de 25 %. Cet indicateur qui mesure l'intensité de la pauvreté est également très stable entre 1998 et 2000 (24 à 25 %).

... bien mise en évidence par le calcul du taux de pauvreté avec un seuil « ancré dans le temps »

Le taux de pauvreté monétaire relatif résulte du calcul du seuil pour chaque année et constitue une indication des inégalités de revenus. Les distributions de revenus montrent une grande inertie, avec pour conséquence directe, la stabilité des taux de pauvreté. Pour mieux appréhender ce phénomène, une approche complémentaire consiste, non pas à recalculer le seuil à chaque date, mais à fixer un seuil en début de période et à le faire évoluer avec l'indice des prix à la consommation. Les seuils et les taux de pauvreté estimés selon cette méthode sont indiqués dans le tableau 2 pour les années 1998 à 2000.

Le revenu médian, donc le seuil de pauvreté, a augmenté sur la période à un taux plus élevé que l'inflation : 6 % contre 2,6 % sur la période. Par conséquent un seuil « fixe », évoluant au même rythme que le taux d'inflation, croît moins vite que la demi-médiane des revenus par unité de consommation (UC) à chaque date. Avec cette approche, on aboutit donc à des taux de pauvreté plus faibles pour les années 1998 à

2000. Toutefois, la décroissance des taux n'est toujours pas significative, sauf pour le seuil à 60 % entre 1998 et 2000 (de 18,4 % à 16,5 %).

Tableau 2

Taux de pauvreté avec un seuil annuel fixe en Euros

	1997	1998	1999	2000
Seuil à 40 %	4 527 € (30 350 F)	4 665 € (30 600 F)	4 680 € (30 700 F)	4 741 € (31 100 F)
Taux de pauvreté	5,8	5,9	5,1	5,3
Intervalle à 95 %	[5,2 -6,4]	[5,3 -6,5]	[4,5 -5,7]	[4,7 -5,9]
Seuil à 50 %	5 785 € (37 950 F)	5 824 € (38 200 F)	5 854 € (38 400 F)	5 930 € (38 900 F)
Taux de pauvreté	11,2	11,1	10,5	10,3
Intervalle à 95 %	[10,4 -12]	[10,2 -11,8]	[9,7 -11,3]	[9,5 -11,1]
Seuil à 60 %	6 944 € (45 550 F)	6 982 € (45 800 F)	7 013 € (46 000 F)	7 119 € (46 700 F)
Taux de pauvreté	17,9	18,4	16,5	16,5
Intervalle à 95 %	[16,9 -18,9]	[17,4 -19,4]	[15,5 -17,5]	[15,5 -17,5]

Source : Insee, Enquêtes Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

L'effet du chômage et de l'emploi sur le risque de pauvreté

Quel est l'effet des variables d'emploi (chômage et inactivité) sur le risque de pauvreté relative ? Le modèle estimé prend comme référence un couple de deux actifs occupés avec un enfant. L'effet de l'emploi est appréhendé à l'aide de variables indiquant la présence d'un ou deux inactif(s) ou d'un ou deux chômeur(s) venant se substituer aux actifs occupés du ménage. On retient ici de façon spécifique le seuil de pauvreté relatif à 60 % de la médiane (pour les seuils inférieurs, les effectifs sont trop faibles). Le tableau 3 résume l'effet des variables d'emploi sur le risque de pauvreté.

Tableau 3

Variation du risque de pauvreté avec l'emploi

	1997-2000
Probabilité de pauvreté pour la référence *	4,9
1 chômeur	+6,2
2 chômeurs	+20,5
1 inactif	+6,1
2 inactifs	+14,3

Lecture : par rapport à un couple de 30 à 39 ans avec un enfant comptant deux actifs occupés, dont le risque de pauvreté moyen sur 1997-2000 au seuil de 60 % de la médiane est de 4,9 %, un ménage de même configuration, comptant 1 chômeur aura une probabilité de pauvreté de 11,1 % (4,9 + 6,2 %). Le modèle tient compte d'autres variables non indiquées ici : âge, strate urbaine, diplôme, type de ménage, statut d'occupation du logement...

* Le risque de pauvreté de la modalité de référence varie au cours du temps. Il est plus élevé en 1998 qu'en 1997 (0,5 point). Les ménages bi-actifs de 1998 comprennent peut-être davantage de bas revenus qu'en 1997, car ils sont davantage composés d'anciens chômeurs qui ont repris un emploi entre 1997 et 1998.

Source : Insee, Enquêtes Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

Les variables indiquant le lien au marché du travail sont significatives pour le risque de pauvreté monétaire. Il semblerait que l'expérience du chômage au sein du ménage soit moins pénalisante en 2000 qu'en 1998, au moins pour les ménages ne comptant que des actifs occupés. S'il est vrai qu'entre 1998 et 2000, la durée moyenne du chômage a baissé, cette interprétation de l'évolution de l'effet du chômage est difficile à étayer sans information sur la durée du chômage, ou sur l'indemnisation des chômeurs dans les enquêtes Pcv.

La persistance dans la pauvreté

Un autre aspect, important dans l'examen de la pauvreté, est sa persistance. Dans quelles proportions la pauvreté touche-t-elle toujours les mêmes ménages ? Quel est le « renouvellement » de la population pauvre ? L'enquête Pcv permet, en partie, de répondre à ces interrogations. En effet, seule la moitié des ménages, interrogés une année, est à nouveau interrogée l'année suivante. Cette caractéristique de l'enquête permet de calculer des taux de persistance dans la pauvreté. Toutefois, gardons à l'esprit que la volatilité des revenus, mesurés par voie d'enquête, peut conduire à minorer la persistance de la pauvreté en surestimant le taux de transition entre pauvreté et non-pauvreté.

La proportion de ménages qui, pauvres une année, le sont également l'année suivante, varie de près de 40 % lorsqu'on retient le seuil de pauvreté à 40 % du revenu médian, à près de 60 % lorsque l'on retient le seuil à 60 %. On note peu de différence entre 1999 et 2000. Avec le seuil égal à 50 % de la médiane, c'est environ la moitié des ménages pauvres une année qui ne le sont plus l'année suivante. En outre, une majorité de ménages pauvres au seuil de 40 % ou de 50 % du revenu médian dépasse ce seuil l'année suivante. En revanche, entre 70 % à 75 % d'entre eux demeurent sous le seuil à 60 %.

L'évolution de la pauvreté de condition de vie

Une légère diminution entre 1997 et 2001, notamment pour les restrictions de consommation

L'analyse de la pauvreté monétaire, à partir des seules ressources instantanées des ménages, peut être complétée par l'examen des conditions de vie. Dans quatre domaines de la vie quotidienne (les restrictions de consommation, la contrainte budgétaire, les retards de paiement, le confort du logement), les ménages se prononcent sur une série d'indicateurs élémentaires de conditions de vie, dont la liste, établie par l'Insee, permet de construire des échelles de pauvreté. Au total, tous domaines confondus, on considère qu'un ménage éprouve des difficultés de conditions de vie s'il rencontre au moins huit difficultés sur les 27 retenues. Cette méthode présente des similitudes avec le calcul des taux de pauvreté avec un seuil « ancré dans le temps ». La proportion de ménages, concernés par au moins un tiers des difficultés de conditions de vie, a légèrement diminué de 1997 à 2001, passant de 13,1 % à 11,5 %. La baisse la plus importante et la plus significative se produit entre mai 1997 et mai 1998 (tableau 4).

Tableau 4

Les scores de pauvreté de 1997 à 2001

	1997 (en %)	1998 (en %)	1999 (en %)	2000 (en %)	2001 (en %)	Évolution 1997-2001 (en points)	Signifi- cativité**
Score global*	13,1 (12,2 ; 14,0)	11,8 (10,9 ; 12,7)	11,9 (11,1 ; 12,7)	12,1 (11,2 ; 13,0)	11,5 (10,6 ; 12,4)	-1,6 (-2,8 ; -0,4)	Oui
Contrainte budgétaire	11,4 (10,6 ; 12,2)	12,5 (11,6 ; 13,4)	12,6 (11,7 ; 13,5)	13 (12,1 ; 13,9)	12,5 (11,6 ; 13,4)	1,1 (-0,1 ; 2,3)	Oui
Restrictions de consommation	12,9 (12,0 ; 13,8)	10,5 (9,7 ; 11,3)	10,4 (9,6 ; 11,2)	10,8 (10,0 ; 11,6)	9,7 (8,9 ; 10,5)	-3,2 (-4,4 ; -2,0)	Oui
Retards de paiement	8,1 (7,4 ; 8,8)	7,1 (6,4 ; 7,8)	6 (5,4 ; 6,6)	7 (6,3 ; 7,7)	6,5 (5,8 ; 7,2)	-1,6 (-2,6 ; -0,6)	Oui
Difficultés de logement	12,3 (11,4 ; 13,2)	12,5 (11,6 ; 13,4)	12 (11,2 ; 12,8)	12 (11,1 ; 12,9)	11,9 (11,0 ; 12,8)	-0,4 (-1,6 ; 0,8)	Non

* Intervalles de confiance à 95 % ;

** Significativité au seuil de 5 %. L'évolution non significative ne l'est pas y compris au seuil de 10 %.

Source : Insee Enquêtes Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

L'évolution la plus conséquente concerne les restrictions de consommation, à savoir les difficultés à assumer des dépenses courantes, considérées comme indispensables pour tout ménage vivant en France aujourd'hui (tableaux 5. a et 5. b). Ainsi, en 1997, 13 % des ménages étaient concernés par au moins quatre des neuf difficultés recensées dans ce champ des conditions de vie. Ils ne sont plus que 9,7 % en 2001. C'est entre mai 1997 et mai 1998 que les restrictions de consommation s'atténuent le plus, avec une diminution de la proportion des ménages concernés par chacune des difficultés recensées, exception faite des difficultés d'ordre alimentaire. Par la suite, la proportion de ménages concernés par les difficultés recensées dans ce champ des conditions de vie, soit reste stable, soit diminue au cours des années suivantes.

Le domaine des retards de paiement connaît également une évolution notable. Néanmoins, cet indicateur est plus difficile à interpréter car il peut concerner des ménages à bas revenus qui, pour des raisons financières, ont été dans l'impossibilité de payer à temps certaines dépenses, mais aussi des ménages à plus hauts revenus. La proportion de ménages concernés par au moins une des trois difficultés évoquées sur ce thème a diminué de 8,1 % à 6,5 % de 1997 à 2001, la baisse la plus importante se situant très nettement entre 1997 et 1998. En fait, cette baisse concerne uniquement l'impossibilité de payer à temps le loyer et les charges. Pour les factures d'électricité, de gaz ou de téléphone comme pour le paiement des impôts, des inflexions à la baisse ou à la hausse se produisent tour à tour de 1998 à 2001.

En revanche, d'après les ménages, les difficultés budgétaires et de logement n'ont pas diminué

Les difficultés budgétaires appréhendées à partir de l'opinion des ménages sur leur niveau de vie et de questions sur l'endettement augmentent légèrement de 1997 à 2001. La proportion de ménages concernés par des difficultés d'ordre budgétaire (au moins trois sur les six recensées) a ainsi augmenté entre 1997 et 2001, passant de 11,4 % à 12,5 %. En fait, cette proportion n'augmente, de manière significative, qu'entre mai 1997 et mai 1998. Cependant, quand on analyse ce domaine dans le détail, des évolutions contraires apparaissent. L'opinion la plus « subjective » sur le niveau de vie (« c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ») est plus positive en 2001 (16,1 % de ménages concernés) qu'en 1997 (18,4 %), cette évolution se produisant entre 1997 et 1998. En revanche, les ménages déclarant que leur revenu leur permet difficilement de couvrir leurs dépenses sont proportionnellement plus nombreux en 2001 (17,1 %) qu'en 1997 (10,3 %). Cette augmentation se produit aussi entre 1997 et 1998. En ce qui concerne l'endettement, la proportion de ménages concernés par des remboursements supérieurs à un tiers de leurs revenus est en diminution de 5,1 % en 1997 à 3,5 % en 2001. En revanche, les ménages régulièrement concernés par des découverts bancaires sont légèrement plus nombreux (de 7,1 % à 7,8 %), comme ceux qui déclarent n'avoir aucune épargne à disposition (de 25 % à 26,7 %). Ces évolutions, en apparence contradictoires, sont en l'état ininterprétables : elles peuvent tout aussi bien porter sur des ménages différents qu'être le signe d'une reprise de la consommation liée au surcroît de revenu disponible des ménages.

Enfin, dans les domaines liés à la qualité et au confort du logement, les ménages éprouvent pour environ 12 % d'entre eux, des difficultés, quelle que soit l'année considérée. Pourtant, certains indicateurs élémentaires concernent moins de ménages en 2001 qu'en 1997, comme le surpeuplement (logement trop petit par rapport au nombre de personnes), l'absence d'eau chaude ou de système de chauffage. Mais cumuler au moins trois difficultés dans ce registre parmi les neuf qui sont évoquées n'est pas moins fréquent en 2001 qu'en 1997. Il est vrai qu'en ce domaine, une amélioration des revenus du ménage se traduit moins rapidement par un changement ou un aménagement du logement.

En 2001, comme en 1997, les ménages éprouvant des difficultés de condition de vie présentent des caractéristiques communes. Une analyse détaillée de la structure des ménages concernés est disponible dans le rapport 2000 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Rappelons néanmoins que la pauvreté des conditions de vie est nettement plus répandue dans la population à bas revenus (environ un tiers des ménages situés sous le seuil de pauvreté monétaire) que dans le reste de la population (environ 7 % quelles que soient les années). Et ce, même si la part des ménages éprouvant des difficultés de conditions de vie est plus large que celle de la population à bas revenus.

Tableau 5.a

Indicateurs de pauvreté de condition de vie depuis 1997

		1997 (en %)	1998 (en %)	1999 (en %)	2000 (en %)	2001 (en %)
	Contrainte budgétaire					
1	Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,1	5,1	3,3	3,6	3,5
2	Découverts bancaires (très souvent)	7,1	6,9	7,2	8,5	7,8
3	Couverture des dépenses par le revenu difficile	10,3	16,1	17,1	18,1	17,1
4	Aucune épargne à disposition	25,0	24,8	27,2	24,0	26,7
5	Recours aux économies	22,0	20,5	20,4	22,0	21,9
6	Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »	18,4	16,1	15,9	16,4	15,6
	Retards de paiement					
	<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>					
7	Factures (électricité, gaz, téléphone...)	6,0	5,7	4,6	5,5	5,2
8	Loyer et charges	3,5	2,7	2,3	2,5	2,5
9	Versements d'impôts	2,0	1,6	1,1	1,8	1,2
	Restrictions de consommation					
	<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>					
10	Maintenir le logement à bonne température	7,9	6,4	11,6	9,9	11,4
11	Payer une semaine de vacances une fois par an	33,8	32,1	31,0	30,0	29,5
12	Remplacer des meubles	37,3	34,4	33,6	32,0	30,8
13	Acheter des vêtements neufs	10,1	8,8	8,5	8,6	7,9
14	Manger de la viande tous les deux jours	5,6	5,0	5,0	5,1	5,2
15	Recevoir	12,2	10,2	9,2	9,4	8,8
16	Offrir des cadeaux	13,0	11,2	10,9	10,8	9,0
17	Posséder deux paires de chaussures	7,0	5,1	5,8	5,8	4,8
18	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines	4,0	3,6	3,4	3,5	2,6
	Difficultés de logement					
19	Surpeuplement important ou modéré	10,7	10,0	9,8	9,3	9,2
20	Absence de salle de bain à l'intérieur du logement	3,1	2,6	2,6	2,4	2,6
21	Absence de toilettes à l'intérieur du logement	2,1	1,9	2,2	2,2	2,0
22	Absence d'eau chaude	1,8	1,5	1,4	1,4	1,0
23	Absence de système de chauffage	11,7	13,6	11,4	10,5	10,6
	Critiques du logement (sans considération financière) :					
24	Logement trop petit	18,7	19,0	19,2	20,1	19,8
25	Logement difficile à chauffer	28,5	25,3	25,8	25,0	25,1
26	Logement humide	13,6	12,6	13,9	13,5	14,0
27	Logement bruyant	19,4	19,7	21,4	22,4	22,2

Source : Insee Enquête Pcv, (santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

Tableau 5.b

Évolutions significatives des indicateurs de pauvreté de condition de vie depuis 1997

		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1997-2001
	Contrainte budgétaire					
1	Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)		-1,8			-1,6
2	Découverts bancaires (très souvent)			+1,3		(+0,7)
3	Couverture des dépenses par le revenu difficile	+5,8				+6,8
4	Aucune épargne à disposition		+2,4	-3,2	-2,7	+1,7
5	Recours aux économies	-1,5		+1,6		
6	Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »	-2,3				-2,8
	Retards de paiement					
	<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>					
7	Factures (électricité, gaz, téléphone...)		-1,1	+0,9		-0,8
8	Loyer et charges	-0,8				-1,0
9	Versements d'impôts		-0,5	+0,7	-0,6	-0,8
	Restrictions de consommation					
	<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>					
10	Maintenir le logement à bonne température	-1,5	+5,2	-1,7	+1,5	+3,5
11	Payer une semaine de vacances une fois par an	-1,7				-4,3
12	Remplacer des meubles	-2,9		-1,6		-6,5
13	Acheter des vêtements neufs	-1,3				-2,2
14	Manger de la viande tous les deux jours					
15	Recevoir	-2,0	-1,0			-3,4
16	Offrir des cadeaux	-1,8			-1,8	-4,0
17	Posséder deux paires de chaussures	-1,9			-1,0	-2,2
18	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines				-0,9	-1,4
	Difficultés de logement					
19	Surpeuplement important ou modéré					-1,5
20	Absence de salle de bain à l'intérieur du logement	-0,5				(-0,5)
21	Absence de toilettes à l'intérieur du logement					
22	Absence d'eau chaude	-0,3			-0,4	-0,8
23	Absence de système de chauffage		-2,2			-1,1
	<i>Critiques du logement (sans considération financière) :</i>					
24	Logement trop petit					(+1,1)
25	Logement difficile à chauffer	-3,2				-3,4
26	Logement humide		+1,3			
27	Logement bruyant		+1,7			+2,8

Les valeurs entre parenthèses ne sont significatives qu'au seuil de 10 %. Les autres valeurs sont significatives au seuil de 5 %. Les données manquantes correspondent à des évolutions non significatives.

Source : Insee Enquête Pcv, (santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2001.

Une persistance des difficultés de condition de vie qui concerne environ la moitié des ménages

Quelles que soient les années considérées, plus de la moitié des ménages, éprouvant des difficultés de conditions de vie une année (c'est-à-dire ayant un score global de difficultés supérieur ou égal à huit), se retrouve dans la même situation l'année suivante. Cette proportion des ménages qui signalent des difficultés persistantes semble néanmoins avoir légèrement diminué de 1999 à 2001 (elle est de 52 % contre 60 % environ les années précédentes). Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que ceux relatifs à la persistance dans la pauvreté monétaire (ils sont vraisemblablement aussi sous-estimés). C'est dans le domaine du logement que les difficultés sont les plus durables. D'ailleurs, le pourcentage de ménages concernés par ces difficultés est relativement inerte. Au contraire, les restrictions de consommation apparaissent comme les moins persistantes.

Une telle approche est toutefois en partie insatisfaisante. En effet, la persistance dans un type de pauvreté s'apprécie uniquement au regard d'un nombre de difficultés établi de manière conventionnelle (huit pour la pauvreté générale de conditions de vie, trois pour les retards de paiement et les difficultés de logement, quatre pour les restrictions de consommation). C'est pourquoi nous avons considéré les ménages dont le nombre de difficultés augmente d'une année sur l'autre, sans contrainte sur le nombre lui-même de difficultés (et inversement). Puis nous avons estimé la différence entre le pourcentage de ménages ayant davantage de difficultés que l'année d'avant, et celui de ménages qui en signalent un nombre moins important. Ce calcul s'apparente aux soldes d'opinions établis d'après les enquêtes de conjoncture auprès des ménages. Selon cette approche, la tendance globale de l'évolution de la pauvreté de conditions de vie est à la baisse, notamment de 1997 à 1998, mais une rupture apparaît entre 1998 et 1999 (tableau 6). C'est d'ailleurs à cette période que les difficultés d'ordre budgétaire augmentent pour davantage de ménages qu'elles ne diminuent pour d'autres. C'est aussi le cas des difficultés liées à la qualité et au confort du logement, bien que le solde estimé ait, dans un premier temps diminué. Enfin, aucune inflexion n'apparaît pour les retards de paiement, tandis que les résultats portant sur les restrictions de consommation traduisent clairement de moindres difficultés dans ce domaine, d'abord entre 1997 et 1998, puis entre 1999 et 2000.

À ce stade, plusieurs éléments convergent. Ils permettent de diagnostiquer une baisse significative de la pauvreté de conditions de vie qui date, pour l'essentiel, de 1997-1998 et concerne principalement les difficultés liées à d'éventuelles restrictions de consommation.

Tableau 6

Évolution du nombre de difficultés de condition de vie d'une année sur l'autre

	1997-1998*	1998-1999*	1999-2000**
Difficultés de conditions de vie en général			
<i>Évolution significative (au seuil de 5 %)</i>	<i>À la baisse</i>	<i>À la hausse</i>	<i>À la baisse</i>
Solde (en points)	-6,3 (-9,8 / -2,8)	+4,3 (0,8 / 7,7)	-2,9 (-6,3 / 0,4)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	32,4 (30,5 -34,4)	37,9 (35,9 -39,9)	34,0 (32,1 -35,8)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	38,8 (36,8 -40,8)	33,6 (31,7 -35,6)	36,9 (35,0 -38,8)
Difficultés liées à la contrainte budgétaire			
<i>Évolution significative (au seuil de 5 %)</i>	<i>Non</i>	<i>À la hausse</i>	<i>Non</i>
Solde (en points)	+1,3 (-1,5 / 4,1)	+2,5 (-0,3 / 5,3)	-0,4 (-3,1 / 2,3)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	24,0 (22,2 -25,8)	24,4 (22,6 -26,1)	23,7 (22,0 -25,3)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	22,7 (20,9 -24,4)	21,9 (20,2 -23,6)	24,0 (22,4 -25,7)
Difficultés entraînant des restrictions de consommation			
<i>Évolution significative (au seuil de 5 %)</i>	<i>À la baisse</i>	<i>Non</i>	<i>À la baisse</i>
Solde (en points)	-6,5 (-9,3 / -3,7)	+0,9 (-1,9 / 3,7)	-2,9 (-5,6 / -0,1)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	19,8 (18,2 -21,5)	23,7 (21,9 -25,4)	22,5 (20,9 -24,2)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	26,3 (24,5 -28,1)	22,7 (21,0 -24,5)	25,4 (23,7 -27,1)
Difficultés entraînant des retards de paiement			
<i>Évolution significative (au seuil de 5 %)</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Solde (en points)	-0,5 (-1,7 / 0,8)	-0,5 (-1,6 / 0,6)	+0,7 (-0,4 / 1,7)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	4,2 (3,3 -5,0)	3,4 (2,7 -4,2)	4,0 (3,2 -4,7)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	4,6 (3,8 -5,5)	3,9 (3,1 -4,7)	3,3 (2,6 -4,0)
Difficultés liées à la qualité et au confort du logement			
<i>Évolution significative (au seuil de 5 %)</i>	<i>À la baisse</i>	<i>À la hausse</i>	<i>Non</i>
Solde (en points)	-3,8 (-6,5 / -1,2)	+4,0 (1,3 / 6,8)	+1,1 (-1,4 / 3,7)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	19,0 (17,4-20,6)	24,5 (22,7-26,3)	21,8 (20,1-23,4)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	22,8 (21,1-24,6)	20,5 (18,8-22,1)	20,6 (19,0-22,2)

* Les statistiques portent sur les ménages enquêtés les deux années et vivant toujours dans le même logement.

** Les statistiques portent sur les logements enquêtés les deux années, mais on n'est pas assuré qu'il s'agisse toujours des mêmes ménages.

Source : Insee Enquête Pcv, (santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2000.

Le lien entre difficultés de condition de vie et la situation sur le marché du travail : significatif pour les restrictions de consommation et les problèmes budgétaires, mais pas pour les difficultés de logement

Il apparaît naturel de rechercher des éléments explicatifs du côté du marché du travail dont l'embellie date précisément de la mi-1998. Les transitions sur le marché du travail, freinant le niveau de vie de certains ménages et rétablissant celui d'autres, ont sans doute un impact sur les conditions de vie des ménages. Néanmoins, ces changements de situation ne sont, certainement, qu'un élément parmi ceux qui modifient, d'une année sur l'autre, les inégalités de conditions de vie. À un niveau agrégé, il semble impossible de relier les évolutions des différents taux de pauvreté de condition de vie à l'évolution du chômage. Les estimations du taux de chômage apparaissent comme trop imprécises.

Malgré la petitesse des échantillons, nous avons tenté de relier les soldes calculés précédemment, à savoir la différence entre le nombre de ménages ayant plus de difficultés de conditions de vie que l'année précédente et le nombre de ménages signalant au contraire moins de difficultés, aux changements de situation des membres du ménage, sur le marché du travail. Un indicateur très simple ² a été construit qui consiste à comparer le nombre de chômeurs du ménage d'une année sur l'autre. Ainsi, parmi les ménages enquêtés en 1999 et 2000, 49,7 % des ménages sont concernés par le marché du travail et n'ont aucun chômeur les deux années, tandis que 4,3 % d'entre eux ont un nombre de chômeurs qui augmente et au contraire 8 % des ménages comptent un nombre de chômeurs dans le ménage qui diminue.

Les évolutions constatées permettent de mettre en évidence un lien avec le marché du travail. Elles sont néanmoins rarement significatives, compte tenu du très petit nombre de ménages concernés par une augmentation ou une diminution du nombre de chômeurs. Par contre, ce lien apparaît significatif dans le cas des difficultés d'ordre budgétaire : le solde des difficultés à la hausse et à la baisse est positif, de 1997 à 1998 et de 1999 à 2000, pour les ménages dont le nombre de chômeurs a augmenté d'une année à l'autre (tableau 7). Le solde est au contraire négatif pour les ménages dont le nombre de chômeurs a diminué de 1999 à 2000. Le solde des difficultés de restrictions de consommation est également négatif pour les ménages dont le nombre de chômeurs diminue de 1997 à 1998 ou de 1999 à 2000. En revanche, pour les deux autres indicateurs liés aux retards de paiement ou aux difficultés de logement ³, le lien avec l'évolution du nombre de chômeurs dans les ménages n'apparaît pas significatif.

Tableau 7

Évolutions significatives du nombre de difficultés de condition de vie selon le lien au marché du travail

	1997-1998*	1998-1999*	1999-2000**
Difficultés de condition de vie en général			
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	Non	Non	À la baisse
Difficultés liées à la contrainte budgétaire			
Davantage de chômeurs en n+1	À la hausse	Non	À la hausse
Moins de chômeurs en n+1	Non	Non	À la baisse
Difficultés entraînant des restrictions de consommation			
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	(À la baisse)	Non	À la baisse

Évolutions significatives au seuil de 5 %.

* Les statistiques portent sur les ménages enquêtés les deux années et vivant toujours dans le même logement.

** Les statistiques portent sur les logements enquêtés les deux années, mais on n'est pas assuré qu'il s'agisse toujours des mêmes ménages.

Source : Insee Enquête Pcv, (santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2000.

² Nous sommes ici contraints par les données de l'enquête.

³ Il faut préciser que, par construction de l'échantillon, on interroge deux années de suite des ménages qui restent dans le même logement. Certaines des difficultés dans ce domaine restent donc les mêmes. Il faudrait sélectionner les caractéristiques du logement qui peuvent être modifiées d'une année sur l'autre.

Enfin, la recherche s'est effectuée au niveau individuel des ménages, afin de voir si la probabilité d'éprouver un nombre de difficultés de conditions de vie accru par rapport à l'année précédente était sensible à l'évolution du nombre de chômeurs dans le ménage, toutes choses égales par ailleurs, en particulier à niveau de vie équivalent et à type de ménage identique. Il apparaît très clairement, qu'entre 1997 et 1998, l'augmentation du nombre de chômeurs dans le ménage accroît significativement cette probabilité, quelle que soit la dimension retenue à l'exception du logement (tableau 8). Dans le domaine des retards des paiements, ce sont tous les changements de situation sur le marché du travail des membres du ménage, « positifs » comme « négatifs », qui ont un impact positif sur la probabilité d'éprouver davantage de difficultés pour payer à temps certaines factures : c'est peut-être le signe de discontinuités dans les revenus des ménages entraînées par les changements de situation sur le marché du travail (période d'attente pour la perception du salaire ou des indemnités de chômage...).

Tableau 8

Probabilité de déclarer un nombre accru de difficultés de condition de vie

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Difficultés de conditions de vie en général			
Davantage de chômeurs en n+1	+	(-)	((-))
Moins de chômeurs en n+1			
Difficultés liées à la contrainte budgétaire			
Davantage de chômeurs en n+1	(+)		(+)
Moins de chômeurs en n+1			((-))
Difficultés entraînant des restrictions de consommation			
Davantage de chômeurs en n+1	+		
Moins de chômeurs en n+1			
Difficultés entraînant des retards de paiement			
Davantage de chômeurs en n+1	+		+
Moins de chômeurs en n+1	+		+

Évolutions significatives au seuil de 5 %.

Référence : ménages concernés par le marché du travail et n'ayant aucun chômeur les deux années.

Si, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité est accrue (resp. diminuée) par l'évolution de la situation sur le marché du travail de manière significative (au seuil de 5 %) par rapport aux ménages ne comportant aucun chômeur les deux années, alors l'effet est noté +(resp. -). Si le seuil de significativité est compris entre 5 % et 10 %, alors les effets sont notés (+) et (-). Si le seuil de significativité est compris entre 10 % et 15 %, alors les effets sont notés ((+)) et ((-)). Le modèle LOGIT comprend, en outre, comme variables explicatives : le niveau de vie par unité de consommation l'année précédente, l'âge et le diplôme du chef de ménage, quelques caractéristiques du ménage et du logement (type de famille, zone d'habitation).

Source : Insee Enquête Pcv, (santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2000.

Au total, toutes dimensions de conditions de vie réunies (indicateur général), les ménages dont le nombre de chômeurs augmente éprouvent, toutes choses égales par ailleurs et relativement aux ménages n'ayant aucun chômeur, davantage de difficultés entre 1997 et 1998. Les années suivantes, c'est plutôt pour les ménages dont certains membres

retrouvent un emploi que les difficultés de conditions de vie diminuent. La reprise de l'emploi datant de la mi-1998, se retrouver chômeur à ce moment-là a donc peut-être pu être plus pénalisant en termes de conditions de vie, où révélateur des difficultés antérieures déjà importantes. En revanche, les années suivantes, la décrue du chômage ferait sentir son effet sur les conditions de vie des ménages.

Évolution récente du nombre de bénéficiaires du Rmi

Dans cette dernière partie, la pauvreté est abordée à travers les dispositifs de garantie de ressource. L'analyse, menée ici, est centrée sur l'évolution récente du nombre d'allocataires du Rmi et les facteurs qui en sont à l'origine. Bien entendu, on ne peut confondre les allocataires du Rmi avec la population pauvre. En outre, certaines personnes éligibles au Rmi n'en font pas la demande et ne sont donc pas couvertes par le champ de cette étude. Étudier le lien existant entre la croissance et le nombre de bénéficiaires du Rmi, revient donc à analyser l'incidence de l'activité économique sur une fraction seulement de la population pauvre au sens administratif du terme.

Les effets de la croissance sur le nombre d'allocataires du Rmi selon le modèle Drees : une approche macro-économique et comptable

D'après le modèle Drees ⁴, le lien entre le Rmi et l'emploi est assez fort. En effet, calculé sur la période 1995-2001, une hausse de 100 000 emplois conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une baisse de 13 000 allocataires du Rmi. Une hausse de 1 % de l'emploi conduit donc, à long terme, à une diminution d'environ 2 % du nombre d'allocataires du Rmi.

Encadré 1

Traditionnellement, le lien entre croissance, emploi et chômage est appréhendé par des égalités comptables (Cornilleau *et alii*, 2000). Le modèle Drees ajoute la prise en compte d'une transition entre l'état de chômeur non indemnisé et celui d'allocataire du Rmi (Dang *et alii*, 1998). Ce modèle s'appuie également sur d'autres hypothèses : la population au Rmi est issue d'une population de référence (en termes d'âge, de qualification) qui évolue au cours du temps à un rythme constant. Un effet du barème est introduit et traduit qu'une hausse du pouvoir d'achat entraîne une augmentation du nombre d'allocataires. Pour refléter l'ensemble de ces transitions, le modèle de la Drees retient, comme variables explicatives des variations du nombre d'allocataires du Rmi, les variations de l'emploi ⁵, du taux de couverture d'indemnisation du chômage du régime d'assurance et du régime de solidarité, du pouvoir d'achat du barème et enfin les variations de la population active.

⁴ Le champ retenu est celui des allocataires du Rmi en métropole à l'exclusion des personnes relevant de la Mutualité sociale agricole.

⁵ La variable retenue est l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles.

Un environnement économique favorable, à l'origine de la diminution du nombre d'allocataires du Rmi en métropole en 2000 et au premier semestre 2001

En 2000, le nombre d'allocataires du Rmi en métropole a diminué, pour la première fois depuis l'instauration du dispositif, de 5,3 % et de 1,7 % (glissement semestriel) au premier semestre 2001. Les conditions macro-économiques favorables, qui ont conduit à un niveau très élevé de créations d'emplois, sont en grande partie à l'origine de cette évolution. Le Pib a cru de 3,4 % en moyenne annuelle contre 3 % en 1999 et s'est accompagné de fortes créations d'emplois⁶ : 534 000 dans le secteur marchand concurrentiel non agricole contre 403 000 en 1999, conduisant à une diminution du potentiel indemnisable (chômage total)⁷ de 413 000 contre 158 000 en 1999 et du taux de chômage⁸ au sens du Bit de 10,4 % à 9 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté (catégorie 1) a diminué de près de 25 % contre 15 % en 1999. En raison d'une hausse de plus de un point du taux de couverture d'indemnisation du chômage en 2000, cette baisse du chômage total s'est traduite par une diminution encore plus forte du chômage non indemnisé, (-13,5 % en 2000 contre -6 % pour le chômage indemnisé) ce qui a contribué à la baisse du nombre d'allocataires du Rmi.

Au premier semestre 2001, 166 000 emplois salariés du secteur marchand concurrentiel non agricole ont été créés contre 261 000 au premier semestre 2000. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté s'est contracté en glissement semestriel de 9 % environ au premier semestre 2001 contre 13,5 % au premier semestre 2000. Selon des données provisoires de l'Unédic portant sur le premier semestre 2001, le potentiel indemnisable aurait diminué en glissement annuel de 6,5 %. Ceci s'explique, essentiellement, par la baisse du chômage non indemnisé (-14 %) qui est l'un des facteurs essentiels de l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi.

La part des chômeurs indemnisés dans le chômage total (taux de couverture) a quant à elle été affectée par la nouvelle convention Unédic adoptée à l'automne 2000. La convention a pour effet principal de faciliter l'accès à l'indemnisation du chômage⁹. En conséquence, on peut en attendre, à niveau de chômage total constant, une hausse du nombre de chômeurs indemnisés et une baisse du nombre de chômeurs non indemnisés, qui pourrait, toutes choses égales d'ailleurs, jouer plutôt à la baisse sur le nombre de bénéficiaires du Rmi¹⁰.

⁶ Source : Insee (2001) et Dares (2001).

⁷ Demandes d'emploi en fin de mois des catégories 1+2+3+4+6+7+8+Dre.

⁸ En fin de période.

⁹ À partir du premier janvier 2001, toute personne ayant travaillé 4 mois au cours des 18 derniers mois est éligible à l'allocation chômage comparativement à 4 mois au cours des 8 derniers mois auparavant.

¹⁰ Note Dares du 23/03/01.

Les contributions à l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rmi en métropole (hors Msa) en 2000 et au premier semestre 2001

À l'aide du modèle Drees, une décomposition des effets de l'emploi, du taux de couverture de l'indemnisation du chômage, de l'évolution du barème et enfin de la population active peut être réalisée pour expliquer les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rmi au cours de l'année 2000 et du premier semestre de l'année 2001.

En 2000 et au premier semestre 2001, seule la pression démographique (évolution de la population active) exerce, à cet égard, un effet à la hausse du nombre de bénéficiaires du Rmi, tous les autres facteurs jouent dans le sens d'une réduction du nombre d'allocataires.

La diminution du nombre d'allocataires du Rmi, la première depuis l'instauration du dispositif en 1988, s'explique principalement par la croissance économique et ses effets sur le marché du travail : les effets cumulés des créations d'emplois et de la réduction du chômage auraient contribué à diminuer de 65 600, le nombre d'allocataires contre 30 600 en 1999 (tableau 9). La hausse de plus de un point du taux de couverture d'indemnisation du chômage aurait, en second lieu, contribué à diminuer les effectifs de -7 700. L'évolution du barème du Rmi, qui, contrairement à 1999, n'a pas fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en 2000, a eu une incidence presque nulle sur le stock de bénéficiaires (alors que la revalorisation de 1999 se serait traduite par 13 000 allocataires supplémentaires). *A contrario*, la croissance de la population active aurait conduit à accroître de 9 800 par trimestre le nombre d'allocataires, soit une contribution annuelle de 39 200.

Tableau 9

Contributions à l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi (en métropole, hors Msa)

	1998	1999	2000	Premier semestre 2001
Emploi et chômage	-21 000	-30 600	-65 600	-31 500
Taux de couverture ¹	3 700	-4 000	-7 700	-5 900
Barème	2 700	13 000	-800	-1 200
Constante (effet démographique)	39 200	39 200	39 200	19 600
Total	24 600	17 600	-34 900	-19 000
Inexpliqué	9 600	6 100	-17 700	2 800
Réalisé	34 200	23 700	-52 600	-16 200

¹ Il s'agit du taux de couverture des chômeurs par le régime d'assurance chômage et par le régime de solidarité (Ass).

Source : Dares, Unédic, Cnaf, Calculs Drees.

Au cours des six premiers mois de l'année 2001, le nombre d'allocataires a diminué de 16 200 contre respectivement 19 700 et 32 900 au premier et second semestre 2000 en données Cvs. Depuis fin décembre 2000, le nombre d'allocataires en métropole a

baissé de 1,7 % contre 2 % sur la même période en 2000. Cette diminution est imputable, en majorité, aux effets cumulés de l'emploi et du chômage (tableau 9) qui auraient contribué à réduire de 31 500 le nombre d'allocataires contre 32 000 au premier semestre de l'année 2000. La hausse du taux de couverture serait, quant à elle, à l'origine d'une contraction des effectifs estimée à 5 900. Enfin, la stabilité du pouvoir d'achat du barème au premier semestre 2001 aurait exercé un effet négligeable sur l'évolution des effectifs au premier semestre 2001.

Sur l'ensemble de l'année 2001, deux éléments majeurs devraient exercer des effets contradictoires sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rmi.

D'une part, le ralentissement de l'activité économique devrait engendrer une moindre diminution du nombre d'allocataires. En raison des délais d'ajustements, ce ralentissement devrait être plus marqué au second semestre. D'autre part, la mise en œuvre de la nouvelle convention Unédic, en augmentant le taux de couverture d'indemnisation du chômage, devrait au contraire, mécaniquement, jouer dans le sens d'une réduction du nombre d'allocataires.

Références bibliographiques

Aerts A.T. et Mercier M.A. (2001), « Enquête sur l'emploi de mars 2001, la forte hausse de l'emploi se poursuit », *Insee Première* n° 785, juin.

Amira S., Canceil G., (1999), « Perte d'emploi et passage par le Rmi », *Premières Informations et Premières Synthèses*, Dares, n° 25.1, juin.

Audier F., Dang A., Outin J.-L., (1998), *Le Rmi comme mode particulier d'indemnisation du chômage*, Metis, Cnrs, Rapport de recherche pour la Dares, juin.

Brunet F. et Thiesset C. (2001), « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première* n° 775, mai.

Chambaz C. et Maurin E. (1996), « La persistance dans la pauvreté et son évolution. Une évaluation sur données françaises », *Économie et Prévision* n° 122, 1996-1.

Cornilleau G., Demailly D., Gilles C., Papin J.-P., (2000), « Les évolutions récentes du Rmi : un effet perceptible de la conjoncture économique », *Études et Résultats*, Drees, n° 86, octobre.

CSERC, (1997), *Minima sociaux entre protection sociale et insertion*, La Documentation française.

Daniel C., (1999), « L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas types », Ires, *Document de travail* n° 99.01.

Dares, (2001), « Le marché du travail en juin 2001 », *Premières Informations*, août.

La Documentation française, (2000), *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.

Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M., Verger D., (1997), « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, n° 308/309/310.

Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R. (2001), « La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 : plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins parmi les retraités », *Insee Première* n° 761, mars.

Insee (2001), *Note de conjoncture*, juin.

Lerais F., (2001), « Une croissance plus riche en emplois », *Premières Informations et Premières Synthèses*, Dares, n° 07.1, février.